



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Beaumont sur Oise
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Commune de NOINTEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt-huit mars, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MAUDUIT, Maire.

Présents :

Mesdames DE SANTIS, LE GALL, LEGRAND, LEDUC, MARQUES MOREIRA, PERINI, RAFFESTIN, SURCIN
Messieurs BOONE, CASANAVE, LEROUX, MAUDUIT, PIALOT, RAFIGNON

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur VAN ROEKEGHEM à Madame LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur LEROUX

Monsieur MAUDUIT explique les raisons pour lesquelles il ne s'est pas représenté et l'ensemble de l'assemblée lui souhaite une bonne retraite.

INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur MAUDUIT fait l'appel des nouveaux Conseillers Municipaux élus, le 23 mars 2014. Il les déclare installés dans leurs fonctions et donne la présidence au doyen Monsieur PIALOT.

ELECTION DU MAIRE

Le président rappelle que l'élection du maire se fait à bulletin secret. Il demande qui se porte candidat pour les fonctions de maire. Madame LEGRAND Martine se propose. Il est procédé au vote. Après dépouillement, Madame LEGRAND obtient 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée Maire.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Madame le Maire demande à ses collègues de fixer le nombre d'adjoints, qui ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer 3 postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'élire 3 adjoints.

1^{er} Adjoint : Monsieur François PIALOT est élu par 14 voix

2^{ème} Adjoint : Monsieur Laurent CASANAVE est élu par 14 voix

3^{ème} Adjoint : Madame Maureen LE GALL est élue par 12 voix

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (22 compétences)

Madame le Maire rappelle que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont elle donne lecture, permet au Maire de recevoir délégations du Conseil Municipal et sollicite ses collègues pour ces délégations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DELEGUE à Madame LEGRAND, Maire, pour la durée de son mandat, les 22 compétences énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Pour le bon fonctionnement des affaires communales il y a lieu de procéder par une délégation de fonction dans tous les domaines afférents aux affaires communales suivantes :

1^{er} Adjoint : Monsieur PIALOT a pour délégation : Travaux, Urbanisme, Etat Civil, Administration Générale.

2^{ème} Adjoint : Monsieur CASANAVE a pour délégation : Culture, Fêtes et Cérémonies, Etat Civil, Administration Générale.

3^{ème} Adjoint : Madame LE GALL a pour délégation : Finances, Etat Civil et Administration Générale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE ces délégations.

INDEMNITES DES ELUS

Madame le Maire rappelle, que des indemnités de fonctions sont délibérées par les conseillers municipaux, avec un taux maximal, selon la strate de la commune, suivant la circulaire préfectorale référencée MCTB0700014 C en date du 9 février 2007.

Le taux maximal pour le Maire est de 31 % et pour les Adjointes de 8,25 %. Elle demande au Conseil Municipal d'appliquer ces taux mentionnés dans la circulaire citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE que le taux pour le Maire sera de 31% de l'Indice Majoré 1015 et pour les Adjointes le taux sera de 8,25% de l'Indice Majoré 1015.

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

En application de l'article L.273-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire indique que les Délégués Communautaires de la Commune de NOINTEL au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise par ordre du tableau du Conseil Municipal :

- Madame LEGRAND Martine, Maire, Titulaire
- Monsieur PIALOT François, Adjoint, Titulaire
- Monsieur CASANAVE Laurent, Adjoint, Titulaire
- Madame LE GALL Maureen, Ajointe, Suppléante
- Madame LEDUC Christine, Conseillère, Suppléante
- Monsieur LEROUX Sylvain, Conseiller, Suppléant

ELECTIONS DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués auprès des syndicats intercommunaux et énonce les candidatures.

➤ Syndicat des Eaux de NOINTEL/MOURS/PRESLES

Ont obtenu :

Titulaires Madame LE GALL.....14 voix
Monsieur RAFIGNON.....15 voix

Suppléants : Madame LEGRAND ...14 voix
Monsieur CASANAVE...15 voix

Qui ont été proclamés élus délégués.

➤ Syndicat des Ordures Ménagères (SICTOMIA)

Ont obtenu :

Titulaires : Madame LEGRAND.....15 voix
Madame PERINI.....15 voix

Suppléants : Monsieur CASANAVE....14 voix
Monsieur PIALOT.....15 voix

Qui ont été proclamés élus délégués.

➤ Syndicat d'Assainissement (SIAPBE)

Ont obtenu :

Titulaires : Monsieur PIALOT.....15 voix
Mme MARQUES MOREIRA.....15 voix

Suppléants : Monsieur RAFIGNON....15 voix
Monsieur BOONE.....15 voix

Qui ont été proclamés élus délégués.

➤ Syndicat de Transport d'Elèves (SITE)

Ont obtenu :

Titulaires : Madame SURCIN.....14 voix
Madame RAFFESTIN.....15 voix

Suppléants : Madame DE SANTI.....14 voix
Madame LEDUC14 voix

Qui ont été proclamés élus délégués.

➤ Syndicat du RU de Presles

Ont obtenu :

Titulaires : Monsieur MAUDUIT.....15 voix
Monsieur RAFIGNON.....15 voix

Suppléants : Madame LEDUC.....15 voix
Madame SURCIN.....15 voix

Qui ont été proclamés élus délégués.

- Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz, et des Télécommunications (SMDEGTVO)

Ont obtenu :

Titulaire : Monsieur PIALOT15 voix **Suppléant** : Madame LEGRAND.....15 voix

Qui ont été proclamés élus délégués.

- Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise

Ont obtenu :

Titulaire : Monsieur BOONE.....15 voix **Suppléant** : Mr VAN ROEKEGHEM...15 voix

Qui ont été proclamés élus délégués.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL AU C.C.A.S

Madame le Maire rappelle qu'il convient de désigner le nombre de Membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social puis de procéder à l'élection.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE que **6 membres** du Conseil Municipal siégeront au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Il est procédé au vote

Ont obtenu par 15 voix :

Mesdames DE SANTIS, PERINI, RAFFESTIN, SURCIN, Messieurs LEROUX, PIALOT

Qui ont été proclamés élus.

COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'élire les membres du Conseil Municipal devant siéger aux différentes commissions communales.

Sur proposition de Madame le Maire, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE, pour les commissions suivantes :

Finances : Mesdames LEGRAND, LE GALL, Messieurs BOONE, PIALOT, VAN ROEKEGHEM

Personnel : Mesdames LEGRAND, LEDUC, PERINI, Messieurs LEROUX, PIALOT, VAN ROEKEGHEM

Travaux et Environnement: Mesdames LEGRAND, MARQUES MOREIRA, Messieurs BOONE, LEROUX, PIALOT, RAFIGNON

Urbanisme et PLU : Mesdames LEGRAND, LEDUC, LE GALL, MARQUES MOREIRA, Messieurs CASANAVE, PIALOT, RAFIGNON

Culture, Fêtes et Cérémonies : Tout le CONSEIL MUNICIPAL

Jeunesse, Senior et Sports : Mesdames LEGRAND, DE SANTIS, MARQUES MOREIRA, SURCIN, Messieurs CASANAVE, LEROUX, MAUDUIT

Communication : Mesdames LEGRAND, DE SANTIS, LEDUC, LE GALL, Monsieur VAN ROEKEGHEM

Affaires Scolaires et Conseil d'Ecole : Mesdames LEGRAND, DE SANTIS, RAFFESTIN, SURCIN

Centre Interdépartemental de Gestion du Personnel :

- Titulaires : Mesdames LEGRAND, PERINI
- Suppléants : Messieurs LEROUX, PIALOT

Centre National d'Action Social :

- Titulaires : Mesdames LEGRAND, SURCIN
- Suppléants : Madame LE GALL, Monsieur VAN ROEKEGHEM

DIT que les commissions suivantes seront élargies à des membres extérieurs au Conseil Municipal : Travaux et Environnement, Urbanisme et PLU, Culture, Fêtes et Cérémonies, Communication, Jeunesse, Seniors et Sport. Les candidatures seront reçues en Mairie.

ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un conseiller municipal délégué aux affaires de la Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de nommer comme délégué chargé des questions de défense Nationale Madame DE SANTIS

**Personne ne demandant plus la parole et les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés
Madame le Maire lève la séance à 22 heures 35 minutes.**

Madame le Maire indique qu'une information sera mise dans les boîtes aux lettres des Nointellois pour les membres des commissions élargies. Un prochain conseil municipal se fera courant avril. Elle remercie ses collègues du travail fait en commun.

Madame LE GALL remercie l'ensemble du Conseil Municipal précédent pour le travail effectué et Monsieur MAUDUIT Jean-Luc pour les actions menées. Madame LEGRAND s'associe à ces remerciements.

Monsieur LE GALL remercie le Conseil Municipal de donner la parole au public et personnellement Monsieur MAUDUIT Jean-Luc de son activité avec qui il avait travaillé comme élu dans le sens de Nointel Avenir.

Madame STENGER souhaite bonne chance aux nouveaux élus et de travailler en harmonie et dans la bonne humeur.

Fait à NOINTEL, le 28 MARS 2014

*Le Maire,
Martine LEGRAND*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LEROUX*